

CHAPITRE II

Vie éducative des établissements***La dimension éducative
de la vie scolaire***

« *La vie scolaire ne s'arrête pas à la porte de la salle de classe* »

1. Origine de l'étude

Ce travail est la résultante des enquêtes de terrain d'un groupe de huit inspecteurs (compétence générale, vie scolaire, éducation physique et sportive, éducation socio-culturelle, histoire et géographie, compétence administrative) et tout particulièrement des enquêtes portant sur l'éducation à la citoyenneté dans les établissements d'enseignement agricole en 1997 et sur l'éducation à la santé et à la sexualité en 1998.

Outre l'intérêt indéniable apporté par les angles d'approche complémentaires dus aux compétences spécifiques de chacun, ce travail a permis de mettre en place une méthodologie d'observation et d'évaluation des questions d'éducation dans l'établissement.

**2. Les enjeux de la dimension éducative
de la vie scolaire**

À côté de l'enjeu traditionnel de *l'école* qui est d'*instruire*, figure celui non moins impérieux d'*éduquer*.

La réalité sociale, les phénomènes de violence, la perte d'un certain nombre de valeurs, amènent l'État à demander à l'école d'assumer sa part de responsabilité dans l'éducation.

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 fait obligation à l'école de placer l'élève au centre du dispositif et de favoriser son épanouissement personnel et social.

L'observation de la réalité des établissements scolaires fait apparaître une dérive qui privilégie la transmission des connaissances au détriment de la vie sociale et du développement personnel du jeune.

L'enjeu de cette dimension éducative de la vie scolaire vise à rééquilibrer ces deux missions fondamentales et individuelles du système éducatif.

3. Les trois exigences fondamentales pour réussir l'enjeu éducatif

Une telle perspective implique une politique volontariste fondée sur trois exigences :

- l'affichage des *valeurs* et des objectifs éducatifs ;
- l'implication de *tous* les *acteurs* du lycée pour promouvoir ces valeurs et ces objectifs ;
- le réaménagement du *temps scolaire* qualitativement et quantitativement.

4. Les quatre axes pour réhabiliter la mission éducative de la vie scolaire

- Impliquer les jeunes en formation dans une *dynamique sociale* :
 - en incitant les élèves à être présents et efficaces dans toutes les instances représentatives ;
 - en développant l'esprit de coopération dans les séquences d'enseignement ;
 - en favorisant la vie associative des lycéens par l'apprentissage de l'autonomie et par l'impulsion plus forte de l'équipe éducative.

- Ouvrir la formation des lycéens sur la cité :
 - en mettant en évidence la dimension d'éducation à la citoyenneté dans toutes les disciplines ;
 - en recentrant l'apport des différentes disciplines sur des objectifs clairs de formation à l'esprit critique ;
 - en confortant l'éducation aux médias par l'approche concrète et l'analyse systématique de l'actualité ;
 - en favorisant l'éducation au développement local et à la coopération internationale ;
 - en sollicitant des intervenants extérieurs dans un esprit de laïcité renouvelée.

- Aider l'élève à construire son projet personnel qui intègre sa formation, son orientation scolaire et professionnelle, sa vie personnelle et sociale.
- Favoriser l'épanouissement personnel du lycéen au travers d'activités artistiques et sportives en réaffirmant les valeurs éducatives qui leur sont propres.



RECOMMANDATIONS

Il s'ensuit qu'un certain nombre de propositions ont été formulées, de nature et à des niveaux d'application différents, avec la volonté d'aboutir à un projet global, cohérent, mis en place par la communauté scolaire toute entière.

1. Au niveau national

Les propositions concernent les orientations nécessaires à formuler explicitement par circulaire ou note de service :

- pour préciser la dimension éducative de l'enseignement agricole, les diverses missions du métier d'enseignant et l'orientation générale de la politique éducative ;
- pour repenser le temps scolaire des élèves et des enseignants afin d'introduire la dimension éducative dans leur emploi du temps (même s'il convient de passer par une phase d'expérimentation) ;
- pour faire évoluer les instances de la vie scolaire et en particulier mieux faire vivre les conseils intérieurs.

2. Au niveau régional

Les propositions visent la formation des personnels concernés et la sensibilisation des responsables (chef de SRFD, proviseurs).

3. Au niveau des établissements

Les propositions peuvent être classées suivant leur objet :

Vie de la classe

- faire vivre l'heure de vie de classe ;
- améliorer le fonctionnement des conseils de classe et du suivi des élèves.

Écoute des jeunes

- créer un point écoute animé par des personnels de toutes catégories, volontaires et formés ;

- développer les entretiens de face à face et de synthèse avec les jeunes et les parents.

Aménagement des espaces

- concevoir les aménagements en intégrant leur fonction - éducative ;

Activités artistiques et sportives

- réaffirmer les valeurs éducatives propres à ces activités ;
- mettre à disposition les moyens permettant de les développer.

Conclusion

Porteur de spécificités qui ont contribué à affirmer sa dimension éducative, l'enseignement agricole doit aujourd'hui, face à des mutations profondes et à des évolutions sociologiques aux conséquences lourdes, trouver un deuxième souffle.

Cette rénovation qui s'impose et qui doit se traduire par une orientation forte de la part de la DGER, ne pourra être entreprise et menée efficacement que si l'on accepte de repenser le temps scolaire.

Désormais, la dimension éducative de la vie scolaire, c'est l'affaire de tous. La logique éducative ne peut s'arrêter aux portes des salles de classe. Seul un travail d'équipe, cohérent et solidaire, peut garantir la cohésion globale du système éducatif pour continuer à remplir sa mission.